

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE SEPT-ÎLES

**MÉMOIRE DE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE SEPT-ÎLES (APSI)
SUR LE PROJET MINE ARNAUD**

Présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

APSI
1, quai Mgr-Blanche
Sept-Îles (Québec) G4R 5P3
T. : 418 968-1231 F. : 418 962-4445
portsi@portsi.com
www.portsi.com

Sept-Îles, le 19 septembre 2013

PROJET MINE ARNAUD

Présentation de l'organisme

L'Administration portuaire de Sept-Îles (APSI) est une administration portuaire canadienne constituée en 1999 en vertu de la Loi maritime du Canada. Elle est gérée localement par un conseil d'administration constitué de sept administrateurs et d'une équipe de douze employés. Selon les modalités stipulées dans les Lettres patentes de l'APSI, les administrateurs sont nommés de la façon suivante : un par le gouvernement fédéral, un par le gouvernement provincial, un par la municipalité et les quatre autres par les usagers de l'APSI.

Le port de Sept-Îles est constitué de treize quais dont huit appartiennent à l'APSI. On y manutentionne en moyenne 28 millions de tonnes de marchandises annuellement, dont le minerai de fer qui constitue en moyenne 85 % du volume, et tout près de 10 % de volume d'activité relié à l'industrie de l'aluminium. Il est le plus important centre d'expédition de minerai de fer en Amérique du Nord ainsi que le plus important terminal maritime de l'industrie de l'aluminium de l'Amérique. Ses trois principaux usagers sont : la Compagnie minière IOC, Cliffs et Aluminerie Alouette.

Par la nature et l'importance des activités économiques qui s'y déroulent, et compte tenu de son rôle de zone transitoire pour certains produits d'exportation et d'importation, le port de Sept-Îles occupe une place importante sur le plan national. De par sa localisation privilégiée au centre des principales routes maritimes entre l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie, ainsi que son accès facile à l'année longue à l'entrée du Saint-Laurent, il est reconnu parmi les premiers ports canadiens d'importance avec plus de 85 % de ses marchandises destinées vers les marchés internationaux.

L'APSI se donne pour mission de demeurer un agent important de développement, en fournissant des installations adéquates et en dispensant des services efficaces dans un cadre de partenariat et de développement durable.

L'APSI se situe au premier plan de l'économie de la région et constitue l'une des principales assises de son développement économique. Son rayonnement est évalué à tout près de 4000 emplois directs et indirects avec une activité économique annuelle de l'ordre de 1 milliard de dollars.

L'historique du projet et sa relation avec l'APSI

Le projet de mine d'apatite à Sept-Îles a toujours été au cœur des activités de planification du développement portuaire de l'APSI, et ce, depuis ses tout débuts en 1994 avec SOQUEM, la SGF par la suite et Investissement Québec plus récemment. En raison des installations portuaires existantes du côté de la Pointe-Noire dans la baie de Sept-Îles, c'est ce secteur qui a reçu l'attention pour l'expédition du minerai d'apatite.

En 2002, en collaboration avec Développement économique Sept-Îles, l'APSI a participé financièrement à la préparation d'une étude de pré faisabilité du projet par le groupe Met-Chem. À ce moment, l'étude a permis d'établir les données et critères pour valider le projet ainsi que de définir les infrastructures portuaires requises au terminal La Relance.

En 2010, l'APSI a participé, en collaboration avec la SGF, aux frais d'études d'ingénierie pour les infrastructures portuaires requises lors de la phase d'analyse de faisabilité de Mine Arnaud.

Conséquemment, au début 2011, le travail a été entamé entre la SGF et l'APSI au niveau du design d'un quai pour répondre aux besoins de Mine Arnaud, mais également pour desservir d'autres utilisateurs potentiels. Les parties ont convenu d'un scénario d'implantation de quai avec aménagement ferroviaire qui ne nuirait pas aux projets de développement futurs de l'APSI et qui pourrait être utilisé par d'autres usagers existants ou futurs.

Depuis, plus récemment ce printemps, il est convenu que les concepts des installations portuaires soient revus au complet. Les parties sont toujours en pourparlers à ce sujet.

Au-delà des travaux entrepris dans les dernières années, le projet Mine Arnaud a toujours fait partie du Plan directeur de l'APSI et est bien ancré dans la planification stratégique du port à titre de vecteur important de diversification et de développement.

L'intérêt porté au projet Mine Arnaud

Mine Arnaud prévoit extraire un total de 556 millions de tonnes (Mt) d'apatite, de stériles et de mort-terrain. Chaque année, 11,25 Mt de minerai d'apatite seraient traitées pour produire 1,4 Mt de concentré qui serait transporté par train, de la mine au port de Sept-Îles, à une cadence d'un voyage par jour d'environ une quarantaine de wagons. L'apatite serait ensuite acheminée par bateau à l'usine de Yara International ASA en Norvège où on en extrairait le phosphate pour produire des fertilisants agricoles.

Tout comme l'alumine d'Aluminerie Alouette, les concepts anticipés pour entreposer et manutentionner le minerai d'apatite au terminal La Relance sont prévus pour être avant-gardistes et en respect avec le développement durable. En effet, comme l'apatite possède une granulométrie très fine, toutes les installations de manutention (convoyeurs, entrepôt, etc.), seront aménagées pour confiner en circuit fermé le minerai et toute dispersion dans l'environnement.

En prévision de développements futurs tels l'arrivée de Mine Arnaud, l'APSI a investi plus de 11 M\$ dans les dernières années afin de permettre l'agrandissement du terminal La Relance et son raccordement au réseau ferroviaire nord-côtier dans le but de développer la vocation intermodale du terminal. Le tronçon de chemin de fer de 1,8 kilomètre qui relie le terminal La Relance au chemin de fer Arnaud, assure dorénavant la compétitivité des entreprises régionales actuelles et futures en leur permettant de profiter de modes de transport plus économiques, concurrentiels et avantageux pour l'environnement.

Les retombées envisagées pour l'APSI

Depuis plusieurs années, les deux parties travaillent activement à l'élaboration des meilleurs scénarios d'expédition du minerai d'apatite, et sans pouvoir définir les retombées précises des infrastructures requises, on peut croire que la venue de ce nouvel usager à l'APSI apportera des retombées significatives avec des investissements de plusieurs dizaines de millions de dollars sur les terrains de l'APSI.

Les activités de la mise en production du projet Mine Arnaud assureront définitivement la création de nouveaux emplois reliés à la manutention dans la région et contribueront à renforcer la position de l'APSI comme le port minéralier le plus important en Amérique du Nord.

De plus, les nouveaux concepts d'infrastructures portuaires encore à l'analyse prévoient la construction d'un quai à multiples fonctions qui permettrait une diversification intéressante des opérations portuaires. Avec l'intégration des activités d'expédition de Mine Arnaud au terminal La Relance, une meilleure optimisation de l'utilisation des navires entrants et sortants pourra être possible et permettre un effet positif au niveau des efforts déployés pour réduire les gaz à effet de serre. À titre de précision, les navires entrant d'alumine qui desservent Aluminerie Alouette pourraient repartir avec des chargements de minerai d'apatite.

Conclusion

L'APSI appuie la réalisation du projet Mine Arnaud. Les retombées que représente une augmentation de près de 1,5 Mt de marchandises annuellement pour l'APSI sont d'une très grande importance dans sa vision de développement et sa volonté de se diversifier pour assurer sa pérennité. En plus de contribuer au développement futur du port comme tel, le projet Mine Arnaud aura des effets positifs sur l'économie régionale en général.

En termes de développement durable, l'APSI a fait preuve au cours des années d'un leadership reconnu qui se manifeste de multiples façons. Entre autres, l'APSI est devenu le tout premier port en Amérique du Nord à voir la totalité de ses usagers adhérer au programme environnemental de l'Alliance verte. Le programme de l'Alliance verte consiste à fédérer l'industrie maritime autour d'un leadership environnemental actif en matière de réduction des gaz à effet de serre, de gestion des résidus de cargaison et de maîtrise de tous les types de polluants comme le bruit, la poussière, l'odeur et même la pollution lumineuse. L'engagement des membres est vérifié au moyen d'un audit annuel externe basé sur les résultats, et non seulement sur les intentions.

À titre d'usager futur de l'APSI, Mine Arnaud a été invité à se joindre à ce programme proactif pour poursuivre dans la volonté du déploiement d'un leadership environnemental régional.

Fin du document